

## APPEL A PROJETS 2023

### Expérimentations en matière de lutte contre le non - recours

---

### CAHIER DES CHARGES

*« Personne ne devrait se trouver privé de ses droits en raison d'un manque de ressources, d'informations, de compétences numériques, ou faute d'avoir trouvé une porte à laquelle frapper. Alors, si ces personnes ne viennent pas à nous, nous venons à elles. ».*

- Claire Hédon, la Défenseuse des droits.

#### I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets s'inscrit dans la continuité du travail entrepris par l'UDCCAS38 en 2022 avec l'équipe de recherche universitaire l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) en faveur de la lutte contre le non-recours. Il fait également suite à la candidature de l'UD\* à un appel à projets de l'UNCCAS ; au titre duquel elle a été lauréate.

Il s'appuie enfin sur les retours évoqués lors de la démarche « d'aller-vers » les adhérents, entreprise en 2023 et qui a fait remonter des difficultés dans l'approche de situations sociales parfois complexes sur des territoires peu outillés et/ou aguerris au sujet.

#### II. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Il vise à sélectionner trois territoires (ruraux /urbains) qui mettront en œuvre une expérimentation autour de la « réduction des non- recours ».

L'ambition de cette expérimentation est à la fois de sensibiliser pour une prise de conscience de la problématique ; de mesurer, autant que faire se peut, l'ampleur des situations de non-recours sur un territoire défini ; et d'organiser une ou des actions visant à lutter contre ce non-recours aux droits sociaux, qui renvoie, selon la définition du non-recours établie par l'ODENORE, à « la situation de toute personne qui, en tout état de cause, ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre ».

Les projets présentés par les CCAS-CIAS et/ou regroupements de CCAS dans le cadre du présent appel à projets doivent être adaptés aux spécificités du territoire de référence et aux besoins de la population locale, et positionnés autour d'un ou plusieurs de ces axes :

- 1- Toucher, par le biais d'actions diverses, dont, des « aller-vers », les publics les plus éloignés des prestations et les plus atteints par le non-recours, avec, si possible : une attention à apporter à l'enjeu d'inclusion numérique et une intégration des publics cibles à la démarche ;
- 2- Instaurer et/ou renforcer le travail transversal et partenarial entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté (services du Département, CAF, pôle emploi, CPAM, CARSAT, associations de l'économie sociale et solidaire et/ou de lutte contre l'exclusion...), dans

le but d'appréhender la complexité et la diversité des causes des situations de non-recours sur le territoire concerné ;

3. Renforcer la perception de cette problématique du non-recours sur le territoire de référence via des actions de sensibilisation et/ou formation sur le sujet, destinées à impulser un changement de regard et/ou de pratiques.

Les projets devront être nouveaux et porter en eux le fait de pouvoir être « duplicables », au sens où l'action menée pourra figurer dans la base de données d'expériences de l'UD (et de l'UNCCAS) pour favoriser l'accès aux droits ; soit, faciles à s'en saisir pour d'autres CCAS-CIAS et profitables aux habitant.es d'autres territoires.

Aussi, un bilan précis des démarches et actions engagées devra être pensé et réalisé avec l'appui du comité de suivi des projets qui sera mis en place via l'UD à partir d'une constitution plurielle.

### III. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

#### A. Modalités de candidatures

Les candidatures seront portées par des CCAS-CIAS adhérents ou non à l'UD (mais, en ce cas, la perspective de l'adhésion devra s'envisager), ou un regroupement de CCAS ad hoc pour porter un projet dans le cadre de cet appel à projets.

Le dossier de candidature (ci-joint) devra être envoyé dans son intégralité directement via la boîte mail de l'UD : [contact@udccas.org](mailto:contact@udccas.org), jusqu'au 20 novembre 2023 (inclus).

#### B. Critères de recevabilité

Les dossiers de candidature devront intégrer les critères suivants :

- Des éléments de **diagnostic** synthétiques sur la situation du territoire en question (éléments extraits de l'ABS ou éléments plus précis, s'ils existent, liés à une observation statistique des situations de non-recours permettant de saisir les points forts et points faibles du territoire en matière d'accès aux droits) ;
- Le ou les **axe(s)** retenus parmi les trois imposés (voir ci-dessus : partie II) avec de possibles axes complémentaires pouvant être proposés (comme, par exemple, s'inscrivant dans les priorités relevant des Conventions Territoriales Globales, le cas échéant) ;
- La **méthodologie** de travail à engager et partenariats envisagés ;
- Une **estimation des moyens** à mettre en œuvre pour la réussite du projet (budget, apports, etc...)

Ne sont pas autorisés à concourir, les territoires identifiés et dotés au titre de l'expérimentation nationale TZNR, « Territoire Zéro Non- Recours ».

#### C. Les modalités de sélection

La sélection des candidatures sera réalisée par un jury ad hoc composé de membres du Conseil d'Administration issu d'une représentation plurielle, de la chargée de mission UD et de l'intervante spécifique sur le non-recours ; ces deux dernières agissant à titre consultatif et éclairage du jury sur les points techniques.

Seront notamment appréciées dans l'analyse des candidatures : l'intérêt de l'action proposée, la cohérence d'ensemble entre les objectifs, les moyens et les actions visées ; la pertinence et la diversité des partenariats prévus, le réalisme du calendrier et plan de financement ; enfin les modalités de réalisation et de suivi des actions envisagées.

Le jury veillera dans sa sélection à la diversité des territoires de l'Isère à l'image de la représentation de l'UD dont le rayonnement se situe bien à l'échelle départementale, urbaine comme rurale.

#### IV. FINANCEMENT - ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION

##### A. Le soutien financier

Pour l'ensemble des projets, l'UD prévoit de consacrer à ces projets un montant global de 12 000€ (possiblement reconductible).

Pour chaque projet, l'UD apportera un soutien maximum à hauteur de 4 000€ par projet avec en sus l'apport d'ODENORE et du cabinet VizGet, pris en charge par l'UD.

##### B. L'offre de service de l'UDCCAS38

Dans le cadre du partenariat engagé avec l'ODENORE et le cabinet VizGet, l'UD apportera un éclairage en amont pour cibler la problématique du non-recours en Isère et aider au choix des candidatures.

Dans un second temps, ce partenariat croisé permettra un soutien logistique en appui aux CCAS/CIAS ou regroupements de CCAS sélectionnés pour aider à la perception du non-recours sur les territoires de référence. L'UD, via ses services, se situera en accompagnement au déroulé des projets si besoin.

##### C. Le suivi et l'évaluation

Les porteurs de projets retenus s'engagent à échanger avec l'UD sur l'avancement de leur projet et à fournir un bilan annuel de leur expérimentation.

Les projets seront partagés dans le cadre d'un comité de suivi ad hoc constitué au sein de l'UD qui associera aussi les partenaires institutionnels impliqués. Ce comité de suivi sera réuni après la sélection des candidats pour échanger sur les perspectives d'action de chacun et les critères de mesure des actions à définir et suivre collectivement ; puis à un an de la mise en œuvre des projets.

#### IV/ CALENDRIER PREVISIONNEL

15 septembre	Publication de l'appel à projets
20 novembre	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
21 novembre au 10 décembre	Instruction et sélection des projets
Janvier 2024	Lancement de l'accompagnement des projets

**Pour toute question et/ou besoin d'un appui au montage de votre projet :**

Contact UD : [contact@udccas38.org](mailto:contact@udccas38.org)  
Chloé Mas Cathala (Chargée de mission UD) : 06 89 09 56 24  
Martine Letter (Intervenante pour l'UD) : 06 83 73 84 40

Avec un appui technique de :    
Observatoire des non-recours  
aux droits et services

Et le soutien de : 